



Parlement Wallon  
Groupe parlementaire cdH



Newsletter n°2

18 Octobre 2010



par Maxime PREVOT, chef de Groupe

L'époque où l'on ne pouvait évoquer la conscience régionale sans susciter de crispations semble bien loin...

Récemment, notre Parlement a adopté en commission un décret consacrant Namur comme capitale de la Wallonie, siège du Parlement mais aussi du Gouvernement. Loin d'être anodin, c'est le signe de la maturité régionale.

Comme parlementaire namurois, c'est avec beaucoup de joie que j'accueille cette initiative. Il nous reste cependant un important travail à faire : celui de l'appropriation de ce statut par l'ensemble des Wallons et de la mesure des opportunités qu'il représente.

Plus que jamais, le fait régional doit être vu comme un facteur de mobilisation, non pas contre quiconque ou dans une visée de repli sur soi, mais dans une démarche de redéploiement socio-économique à l'échelle fédérale et de solidarité avec nos amis bruxellois ! Dans cette optique, la Wallonie est prête à assumer pleinement de nouvelles responsabilités.

Je vous laisse découvrir l'actualité du groupe cdH au Parlement wallon. Bonne lecture !



## » FISCALITE

### Pour une automaticité des réductions accordées !

Un Belge sur deux connaît mal les avantages fiscaux dont il peut bénéficier et ne remplit donc pas toujours avantageusement sa déclaration d'impôt.

Un exemple concret ? Les **réductions au précompte immobilier. Pour en bénéficier, chaque contribuable wallon doit en formuler la demande via un formulaire spécial** auprès du receveur des contributions. Une démarche qui en vaut la peine : -125 euros par enfant à charge.

Le cdH plaide pour que cette réduction soit appliquée automatiquement en Wallonie, à l'instar de la Flandre. Une automaticité souhaitable dans une perspective de simplification administrative mais aussi d'égalité des chances.

Le député luxembourgeois Dimitri FOURNY est à l'initiative d'une proposition de décret allant dans ce sens. Elle sera bientôt étudiée en commission du budget du Parlement wallon. Dernière précision : le texte tel que rédigé vise une automaticité pour l'ensemble des réductions prévues : maisons modestes, personnes handicapées, invalides de guerre, etc.



## » AINES

### Relever le défi de l'allongement de la vie

Le 1er octobre est la journée internationale des personnes âgées.

A cette occasion, le cdH s'est mobilisé aux 4 coins de la Wallonie. Les députés wallons ont visité des maisons de repos, des résidences service et rencontré des responsables de services d'aide à domicile en milieu rural (ADMR).

**L'objectif de cette démarche était d'écouter les acteurs de terrain mais aussi de leur soumettre différentes propositions en faveur des aînés.**

Maxime PREVOT s'est rendu à l'ADMR d'Annevoie. Ce service, qui apporte aux personnes vivant à domicile un bien-être familial, sanitaire, psychologie et social, n'aide pas moins de 2900 ménages en province de Namur. Pendant ce temps, Dimitri FOURNY était à Herbeumont, en visite dans une maison de repos.

Trop chères pour beaucoup, trop peu nombreuses, ces structures d'accueil sont un problème majeur en Wallonie.

Afin d'y remédier, **le cdH veut favoriser le maintien à domicile de nos aînés**, en renforçant notamment l'offre d'aides et de soins à domicile. **Le cdH souhaite également soutenir les personnes aidantes**. Par exemple, en leur accordant un statut ou en réorganisant les formules de congés existantes.

Enfin, pour le cdH, il faut **encourager la diversification des structures alternatives d'accueil comme l'habitat kangourou** qui fait cohabiter aînés et plus jeunes.

A Liège, Michel de LAMOTTE et Christine SERVAES étaient d'ailleurs à la maison intergénérationnelle de Sainte-Walburge où ils ont assisté à une table de conversation italienne... Magnifico !



## » BUDGET WALLON

### La Région wallonne ajuste son budget

Une des tâches de chaque député est de contrôler l'action du Gouvernement et donc d'analyser son budget. L'ordre du jour de la dernière séance plénière du Parlement wallon y était consacré. A la tribune, Maxime PREVOT, en sa qualité de Chef de groupe, a résumé l'analyse dressée par ses collègues. Mais énumérer ici des séries de chiffres et de modifications techniques n'aurait pas beaucoup de sens. Alors, soyons impertinents... A quoi sert concrètement ce travail budgétaire ? Alors qu'il est pour bon nombre une formalité, il a pourtant un sens majeur : la mise en œuvre financière des politiques inscrites dans la Déclaration de politique régionale. Le principal fait marquant de cet ajustement 2010 est, par exemple, la concrétisation du Plan Marshall 2.Vert. Il nous apprend aussi que **notre Région assume sérieusement ses responsabilités, assure la continuité et le développement de ses politiques au service de tous, mais aussi de son redéploiement**. C'est bel et bien la meilleure réponse que l'on peut apporter aux revendications flamandes et au blocage actuel des négociations fédérales.



## » GOUVERNANCE

### Un 1er volet de mesures adopté!

Un des grands chantiers de cette législature est sans contexte le renforcement de la gouvernance en Wallonie. Un premier volet de mesures concrètes rencontrant cet objectif vient d'être adopté en commission. Concrètement, que prévoient-elles ?

La disposition principale concerne **la rémunération des mandats au sein des intercommunales**. Un conseiller, un membre d'un Collège ou un président de CPAS ne pourra détenir plus de 3 mandats d'administrateurs rémunérés au sein d'intercommunales. Cela permettra d'éviter, sur le terrain, les conflits d'intérêts ainsi que le monopole de certains élus.

D'autre part, un élu local ne pourra plus être membre d'un Collège et, en même temps, membre d'un organe de direction d'une intercommunale dont sa commune fait partie.  
Si sur le fond, le cdH est satisfait de cette initiative du Gouvernement wallon, Damien YZERBYT, a pointé quelques zones d'ombre sur la forme. Les remarques du député wallon permettront une mise en œuvre plus uniforme de ces textes.



## Le saviez-vous?

### Le « Plan H » ? Kesaco ?

Il s'agit d'un plan de recrutement et d'engagement dans la fonction publique, visant les personnes handicapées et adopté en avril 2009 par le Gouvernement wallon.

Interrogé par le député brabançon Benoit LANGENDRIES à ce sujet, le Ministre de la Fonction publique a dû reconnaître que l'objectif fixé par ce plan (2,5%) est loin d'être atteint.

**Aujourd'hui, seules 123 personnes souffrant d'un handicap travaillent au Service public de Wallonie sur un effectif total de 9773 collaborateurs.**



## L'actualité

Retrouvez les dernières questions et interpellations de nos députés sur notre site. [Y aller](#)



nos députés

André Bouchat :: Michel de Lamotte :: Carlo di Antonio :: Marc Elsen :: Dimitri Fourny :: Anne-Catherine Goffinet :: Maxime Prévot :: Benoît Langendries :: Michel Lebrun :: Christine Servaes :: Damien Yzerbyt :: Véronique Salvi :: Alfred Gadenne